

## AVIS D'APPEL A PROJETS

**Création de 12 places de Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) pour personnes avec troubles du spectre autistique (TSA) dans le département de l'Eure.**

**Date de publication de l'avis d'appel à projets : 2 avril 2021**

**Date limite de dépôt des candidatures : 15 juillet 2021**

### **1. Qualités et adresses des autorités compétentes pour délivrer l'autorisation**

**Monsieur le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie**  
2, Place Jean Nouzille  
Espace Claude MONET  
CS 55035  
14050 CAEN CEDEX 4

**Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Eure**  
Hôtel du département  
14 boulevard Georges Chauvin  
CS 72101  
27021 EVREUX Cedex

Conformément à l'article L313-3 a et b du code de l'action sociale et des familles (CASF).

### **2. Objet de l'appel à projet**

L'appel à projet vise la création de 12 places de SAMSAH pour personnes avec TSA sur le département de l'Eure.

Les SAMSAH relèvent de la catégorie des établissements et/ou services médico-sociaux mentionnés au 7° de l'article L312-1 du CASF.

### **3. Cahier des charges**

Le cahier des charges de l'appel à projet fait l'objet de **l'annexe 1** du présent avis et sera téléchargeable sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Conseil Départemental de l'Eure : [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) et [www.eureennormandie.fr](http://www.eureennormandie.fr)

En cas de demande aux services chargés de l'appel à projet, le cahier des charges pourra être adressé par courriel ou par courrier dans un délai de 8 jours suivant la demande.

#### **4. Modalités d'instruction des projets et critères de sélection**

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre de la procédure prévue aux articles L313-1-1 et R313-1 et suivants du CASF.

Les projets seront analysés selon trois étapes :

- vérification de la régularité administrative et de la complétude du dossier conformément aux articles R313-5 et suivants du code de l'action sociale et des familles ;
- vérification de l'éligibilité du projet au regard des critères minimum spécifiés dans le cahier des charges (public, capacité, territoire d'intervention) ;
- analyse des projets, en fonction des critères de sélection des projets faisant l'objet d'une annexe jointe au présent avis et téléchargeable sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure.

**Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de clôture du 15 juillet 2021 ne seront pas recevables.** Ceux qui seraient incomplets à cette date, au regard de l'absence de documents pouvant attester de la régularité administrative du promoteur, feront l'objet d'une demande de mise en conformité dans un délai maximum de huit jours accordé pour la régularisation.

Les dossiers reçus complets au 15 juillet 2021 et ceux qui auront été complétés dans les délais ci-dessus après la date de clôture seront étudiés sur la base des critères prédéfinis et publiés en amont sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure.

La commission d'information et de sélection prévue à l'article L313-1 procédera à l'examen et au classement des dossiers. Sa composition fera l'objet d'une décision des autorités compétentes, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie et diffusée sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure.

Les instructeurs désignés ainsi que chaque candidat dont le dossier est déclaré complet sont entendus par ladite commission.

La liste des projets par ordre de classement ainsi que la décision d'autorisation prises par les autorités compétentes seront publiées selon les mêmes modalités. La décision d'autorisation sera notifiée à l'ensemble des candidats.

#### **5. Modalités de dépôt des dossiers de candidature et pièces justificatives exigibles**

Chaque candidat devra adresser, **en une seule fois**, son dossier de candidature, **par courrier recommandé avec accusé réception** ou **par dépôt en main propre contre récépissé** ou tout autre moyen permettant d'attester de la date de réception :

- au siège de l'ARS Normandie (jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h) :

**Agence Régionale de Santé de Normandie**  
Direction de l'autonomie  
Appel à projet médico-social  
2, place Jean Nouzille  
Espace Claude MONET  
CS 55035  
14050 CAEN cedex 4

- au Conseil Départemental de l'Eure (jours ouvrés de 9h à 12h et de 14h à 16h) :

**Conseil Départemental de l'Eure**  
Direction Solidarité Autonomie  
Appel à projet médico-social  
14 boulevard Georges Chauvin  
CS 72101  
27021 EVREUX CEDEX

Ce dossier devra se présenter sous les formes suivantes :

➤ 2 exemplaires en version papier :

Transmis ou déposés dans une enveloppe cachetée, portant la mention « **appel à projet médico-social 2021 SAMSAH 27 NE PAS OUVRIR** » qui comprendra deux sous enveloppes :

- l'une concernant la déclaration de candidature comportant les coordonnées du candidat portant la mention « **appel à projet 2021 – SAMSAH 27 - candidature** »
- l'autre concernant les éléments de réponse à l'appel à projet portant la mention « **appel à projet 2021 – SAMSAH 27 - projet** ».

➤ 1 exemplaire en version dématérialisée :

Transmis à l'Agence Régionale de Normandie et au Conseil Départemental de l'Eure par clé USB (ou CD-ROM) ou par courriel aux adresses suivantes :

[ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr)

[dsa-appelprojet@eure.fr](mailto:dsa-appelprojet@eure.fr)

Objet du mail : réponse à l'appel à projet médico-social 2021 - SAMSAH 27

Message : éléments constituant la partie n°1 du dossier

Pièces jointes : éléments constituant la partie n°2 du dossier sous forme d'un fichier ZIP dont les pièces seront au format pdf.

A noter que les messageries de l'ARS et du Conseil Départemental sont limitées en taille à 6 Mo et que l'envoi devra être scindé en plusieurs parties si la taille du dossier dépasse ce volume.

La liste des documents, devant être transmis par le candidat, fait l'objet d'une annexe de l'avis d'appel à projet, disponible également sur les sites Internet de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de l'Eure.

## **6. Date de publication et modalités de consultation de l'avis**

Le présent avis d'appel à projet est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie ainsi que sur les sites internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure et vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers.

Des précisions complémentaires pourront être sollicitées par les candidats **jusqu'au 8 juillet 2021** par messagerie aux adresses suivantes :

[ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr](mailto:ARS-NORMANDIE-APPELPROJET-MEDSOC@ars.sante.fr)

[dsa-appelprojet@eure.fr](mailto:dsa-appelprojet@eure.fr)

en mentionnant, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à projet « **appel à projet médico-social 2021-SAMSAH 27** ».

Les réponses d'ordre général aux précisions sollicitées seront communiquées sur le forum aux questions qui sera mis en ligne sur les sites Internet de l'ARS de Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure : [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) et [www.eureennormandie.fr](http://www.eureennormandie.fr)

#### **7. Calendrier prévisionnel de la procédure**

2 avril 2021	Publication de l'avis d'appel à projet au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Normandie qui vaut ouverture de la période de dépôt
15 juillet 2021	Date limite de réception ou de dépôt des candidatures
28 septembre 2021	Date prévisionnelle de la commission d'information et de sélection d'appel à projet
15 janvier 2022	Date limite de la notification de l'autorisation (cependant, la décision pourra être prise en amont, notamment au regard du délai dans lequel elle doit être mise en œuvre)

#### **8. Litige et recours**

Dans les deux mois suivants sa publication, le présent avis et son annexe, peuvent faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'ARS de Normandie et/ou du Président du Conseil Départemental de l'Eure ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyen [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Fait à Caen, le **30 MARS 2021**

P/Le Directeur général,  
La Directrice de l'autonomie,

  
Françoise AUMONT

Le Président  
du Conseil Départemental de l'Eure,

Le Président du Conseil départemental,  
Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Adjointe Solidarité Autonomie

  
Hélène MARTIN